



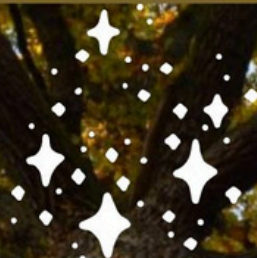
PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité



Appel à candidatures

EN DIRECTION
DES ARTISTES



TOUT DOMAINE D'EXPRESSION ARTISTIQUE
SUR LE THÈME D'INSPIRATION

*« En quête d'histoire(s), le Pays de Mormal,
un pont entre le réel et le merveilleux »*

2 RÉSIDENCES-MISSION
DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE
CLEA 2026-2027

DU 1ER MARS 2027 AU 02 JUILLET 2027
(SEMAINE D'IMMERSION DU 02/11/2026 AU 06/11/2026)



**Dans le cadre du contrat local
d'éducation artistique
de la communauté de communes
du Pays de Mormal**

**En partenariat avec
la direction régionale des affaires
culturelles des
Hauts-de-France, le rectorat de
l'académie de Lille
la direction des services
départementaux de
l'éducation nationale du Nord**

**En lien avec
le conseil départemental du Nord**

LE PROJET DU TERRITOIRE

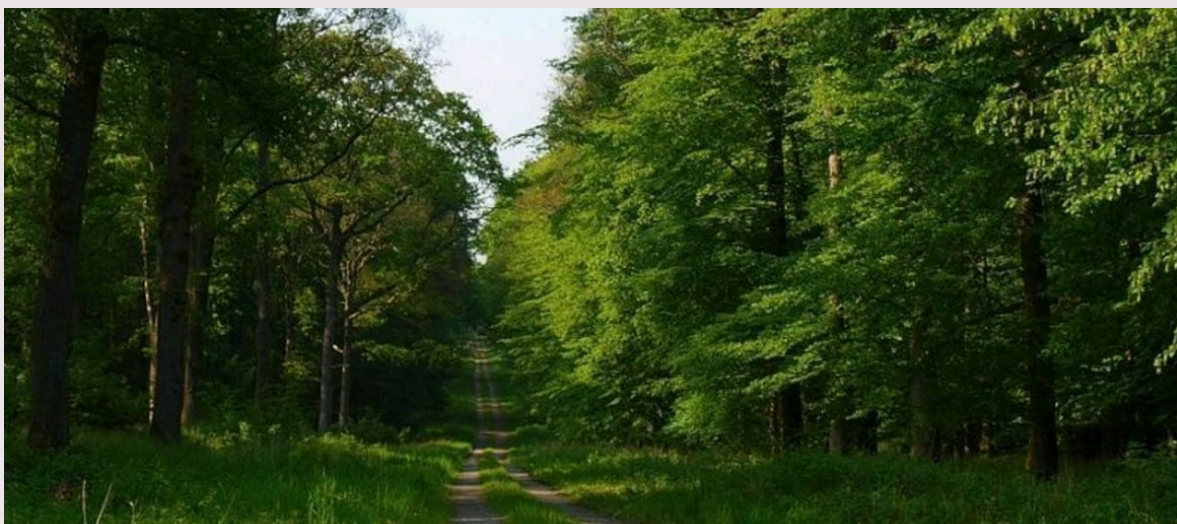
Une vraie politique de développement culturel a été mise en place dès 2013. La communauté de communes du Pays de Mormal développe donc ses actions en fonctions des axes de développement précisés dans ses projets culturels triennaux.

La culture revêt de nombreux enjeux pour les territoires et leurs habitants. Outre les enjeux économiques, sociaux et bien sûr artistiques, s'engager en faveur d'une politique culturelle de territoire revêt de vrais enjeux démocratiques.

Les projets culturels renforcent le développement économique des territoires ruraux, favorisent le renouvellement du lien social et contribuent à améliorer la qualité de vie des habitants.

S'engager en faveur de la culture suppose la nécessaire collaboration entre acteurs quel que soit leur horizon.

Ils renforcent l'idée que la mise en place du processus culturel et l'impulsion de dynamiques culturelles sur les territoires se fait dans la coopération entre tous les acteurs et non pas dans la concurrence.



La collectivité souhaite explorer avec les artistes qui seront retenus et l'ensemble des acteurs du territoire les axes suivants : **une résidence mission dédiée à la fois au champ du social, aux jeunes et à la valorisation des patrimoines comme enjeu de compréhension du territoire.**

Les acteurs du territoire se sont en effet engagés à lutter contre les faiblesses sociales et ont choisi de travailler ensemble afin de penser et construire des solutions plus adaptées et solidaires : déploiement d'une offre pour aider à la reconstruction et au bien-être, accompagnement et accessibilité dans les parcours de vie et de santé, créer de nouvelles passerelles incitant l'ouverture sociale et culturelle etc. De nouveaux dispositifs existent sur le territoire, tels que la Communauté Amies des Aînés, ou encore la politique « handicap ». L'accès à la culture pour tous, y compris pour les personnes en difficulté sociale est un enjeu au plan local.

Une proportion de la population âgée de 15 à 25 ans est particulièrement fragilisée sur le territoire : non diplômée, en recherche d'emploi etc. Elle mérite donc une double attention relevant à la fois du champ social et de celui de la jeunesse. **Le Pays de Mormal a donc décidé de faire de la jeunesse un de ses axes prioritaires dans le cadre de ce CLEA.** Le territoire compte plusieurs structures et associations socio-culturelles œuvrant en direction de la jeunesse, de la petite enfance et aux jeunes adultes.

Le droit d'accéder à la culture est un réel vecteur d'épanouissement, de partage, de communication, d'échange, de lien social...
En un mot, l'accès à la culture contribue pleinement au mieux-être de l'ensemble des habitants.

Les habitants occupent un territoire aux patrimoines naturel et culturel d'exception. Le Pays de Mormal s'articule autour de la forêt de Mormal, le plus grand massif forestier des Hauts-de-France. Son paysage est marqué par le bocage, avec les prairies humides de la Sambre et sa biodiversité, ponctué par un riche patrimoine architectural (églises, châteaux, kiosques, chapelles, lavoirs, musées etc.) L'ensemble de ces patrimoines vient créer une identité locale et un lien entre chacun des habitants du territoire.

Par le partage et la transmission de ces richesses, le patrimoine offre un socle commun aux habitants du territoire. Sa mise en valeur et la sensibilisation de la population à son sujet permettrait de renforcer l'identité locale et de donner une image positive du territoire aux habitants et aux touristes.

Toutes les communes du Pays de Mormal bénéficient d'actions culturelles, peu importe leur taille et les équipements dont elles disposent.

Le monde rural est synonyme de public empêché, moins mobilisé, notamment du fait des difficultés de mobilité. L'accessibilité reste une caractéristique distinctive de la ruralité, de même que la fréquentation est plus segmentée. On constate plus de distances physiques.

Il est également important de repenser les rapports aux lieux : lieux de création, lieux de diffusion et lieux de vie. Il paraît nécessaire de sortir des lieux dédiés à la culture pour aller à la rencontre de nouveaux publics. Souvent, la culture ou les lieux associés restent intimidants pour la population. Ainsi, est-il important de « dédramatiser ces lieux », et de trouver d'autres lieux de diffusion et d'actions, originaux ou inhabituels (marchés, cafés, commerces de proximité, galerie marchande, grange...). On pourrait même citer les représentations chez l'habitant ou dans les lieux de travail des habitants. La culture se déplace ainsi dans les « espaces de proximité », rencontre le quotidien. Diffuser dans d'autres lieux invite aussi à renouveler des pratiques artistiques.

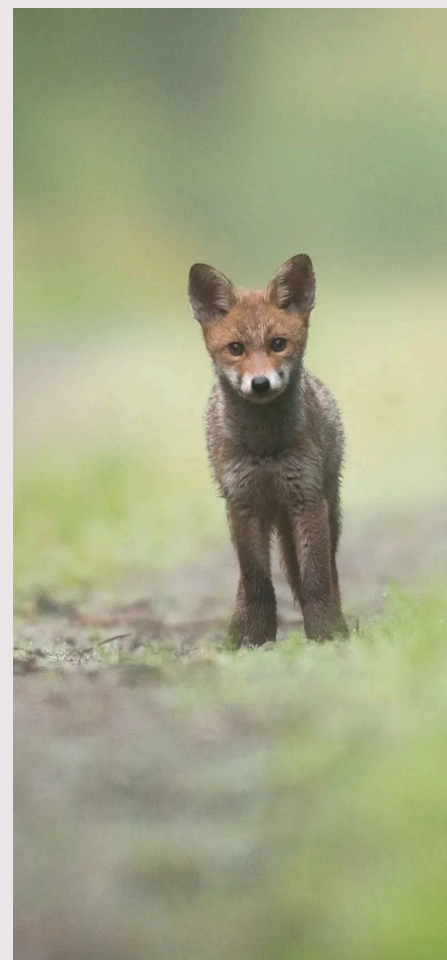


CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, la communauté de communes du Pays de Mormal située au sud du département du Nord, compte une population d'environ 49 000 habitants. Il s'agit d'un territoire rural, étendu en superficie, qui regroupe 52 communes :

Audignies, Bavay, Beaudignies, Bellignies, Bettrechies, Bousies, Bry, Croix-Caluyau, Englefontaine, Eth, Le Favril, La Flamengrie, Fontaine-au-bois, Forêt-en-Cambrésis, Frasnoy, Ghissignies, Gommegnies, Gussignies, Hargnies, Hecq, Hon-Hergies, Houdain-Lez-Bavay, Jenlain, Jolimetz, Landrecies, Le Quesnoy, L'Orée de Mormal, Locquignol, La Longueville, Louvignies-Quesnoy, Maresches, Maroilles, Mecquignies, Neuville-en-Avesnois, Obies, Orsinval, Poix-du-Nord, Potelle, Preux-au-bois, Preux-au-Sart, Raucourt-au-bois, Robersart, Ruesnes, Saint-Waast, Salesches, Sepmeries, Taisnières-sur-hon, Vendegies-au-bois, Villereau, Villers-Pol, Wargnies-le-Grand, Wargnies-le-Petit.

Afin de faire plus ample connaissance avec la communauté de communes le lien suivant vous dirige sur son site Internet dédié : www.paysdemormal.fr



Partenaires scolaires

Le territoire est traversé par 3 circonscriptions scolaires : Avesnes- Le Quesnoy, Avesnes- Aulnoye, Cambrai – Le Cateau.

Cela représente pour l'enseignement public :

- 44 écoles maternelles et élémentaires,
- 4 collèges (Bavay, Landrecies, Le Quesnoy, Poix du Nord) dont 1 classe CHAM à Bavay
- 3 lycées (Bavay, Landrecies, Le Quesnoy)
- 1 lycée d'enseignement général technologique et agricole (Le Quesnoy)

Pour l'enseignement privé sous contrat :

- 2 écoles maternelles et élémentaires, 1 collège et 1 lycée.

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.



Associations

Par ailleurs, il existe, sur le territoire intercommunal, des associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, de structures de loisirs ou d'instances diverses qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents artistes-candidats :

Citons sans être toutefois exhaustif :

- les centres de loisirs intercommunaux (ALSH) sur 9 communes
- le relais petite enfance intercommunal
-

Il s'agit là aussi d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Partenaires sociaux et santé

Dans le cadre du CLEA qui se décline « tout au long de la vie », sont également concernés les maisons de retraite (EHPAD) de Bavay, Landrecies, Le Quesnoy, Maroilles, Preux au bois, Villereau et le centre social de Landrecies.

- L'UTPAS (Unité territoriale de prévention et d'action sociale), la mission locale, la France Service, France Travail, Pep's Emploi, et autres structure sociales
- L'Association Les Papillons blancs, l'association Mots et merveilles, l'association Familles Rurales
- L'ESAT AFEJI « Les ateliers Quercitains »
- L'ADACI
- Le SSIAD (service de soins infirmiers à Domicile),



De nombreux autres partenaires présents sur le territoire :

- Le Parc naturel régional de l'Avesnois
- Les associations de commerçants
- Les producteurs, marchés...
- Les Offices de tourisme, etc.

Structures culturelles du territoire

Enfin, ce projet fédérateur prend particulièrement sur les structures culturelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l'artiste. Ces structures sont:

- Le Forum Antique de Bavay, le musée néo-zélandais de la Libération du Quesnoy, le musée des évolutions de Bousies, le musée de la pierre bleue à Bellignies, le musée Dupleix à Landrecies
- Les écoles de musique
- Les harmonies municipales et les chorales
- Le conservatoire de musique à rayonnement intercommunal
- Le théâtre municipal des 3 Chênes de Le Quesnoy
- La Chambre d'eau à Le Favril
- Le réseau des 23 bibliothèques communales en lien avec la médiathèque Départementale du Nord.

CADRE DE LA RÉSIDENTENCE-MISSION

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de son territoire et en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturel, la communauté de communes du Pays de Mormal en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation régionale Académique pour l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale – (DSDEN – Nord) et en lien avec le conseil départemental du Nord et le conseil régional des Hauts-de-France proposent deux résidences-missions destinées à deux artistes ou équipes artistiques de tous domaines d'expression artistique sur le thème d'inspiration : **« En quête d'histoire(s), le Pays de Mormal, un pont entre le réel et le merveilleux ».**

Ces partenaires sont en mesure de lancer cette offre sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.

Une résidence-mission, par ailleurs, ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'interventions ou d'actions très variées se différenciant assez radicalement des traditionnels ateliers de pratique artistique.

Cette résidence-mission prend place dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A.) qui rassemble, de manière pluriannuelle, les différents pouvoirs publics précités.

Les partenaires ont, par ailleurs, souhaité décliner ce contrat local d'éducation artistique et culturelle « tout au long de la vie » et ainsi, s'adresser au-delà des jeunes en âge scolaire, à l'ensemble de la population du territoire. Des gestes artistiques ont notamment été menés avec des résidents des Papillons Blancs, de différents EPHAD ou encore, sans être exhaustif, en collaboration avec des commerçants et producteurs du territoire.





A propos du présent appel à candidatures

Il est donc recherché en vue de cette résidence- mission qui va se déployer sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Mormal deux artistes de tous domaines d'expression artistique dont la démarche et la recherche s'inscrivent délibérément dans le champ de la création contemporaine.

L'artiste candidat, étant français ou étranger, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence- mission.

Il est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

L'artiste retenu est appelé à résider effectivement sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission. Il ou elle doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

Il est porté à la connaissance de l'artiste-candidat que, dans le cadre du C.L.E.A., ce sont deux résidences-mission qui sont appelées à se déployer en simultané. Une troisième résidence d'éducation aux médias, à l'image et à la liberté d'expression (EMI) incarnée par un ou une journaliste viendra compléter ces présences artistiques.

Des interactions entre ces résidences, toutes soumises au même cahier des charges, et leurs titulaires sont tout à fait possibles voire encouragées.

CALENDRIER DE LA RÉSIDENCE

La période de résidence est prévue **du 1er mars 2027 au 02 juillet 2027** avec une semaine de congés à définir en cours de résidence.

Il s'agit donc d'une résidence de 4 mois pleins consécutifs qui comprend en amont une semaine d'immersion sur le territoire du **lundi 02 au vendredi 06 novembre 2026**.

La résidence s'organise de la manière suivante :

***Découverte/immersion en amont des résidences-mission**

Une semaine d'immersion et de découverte (du 02/11/2026 au 06/11/2026) est proposée en amont du démarrage des résidences à proprement parler, afin que les artistes retenus puissent se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et rencontrer les opérateurs culturels afin d'envisager le plus en amont possible les temps de diffusion.

Un temps de rencontre préalable avec les équipes pédagogiques est prévu lors de cette semaine. **Les artistes sont invités dans ce cadre à participer à une 27ème heure artistique** : animation pédagogique destinée aux enseignants (1er et 2nd degré) mais également aux professionnels du champ culturel, social, médico-social ...

Ceci reste un moment privilégié pour la rencontre entre partenaires, journaliste EMI et artistes du Clea.



Une seconde phase d'une durée de **16 semaines 1/2** au cours desquelles les artistes rencontrent des équipes d'enseignants et/ou des équipes de professionnels de l'éducatif, du périscolaire et du hors temps scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice ou d'autres collectivités, etc.

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées, afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent même être déjà prétextes à expérimentation/proposition artistique de la part des artistes résidents.

Les équipes rencontrées sont également invitées en ces moments de prise de contact à présenter aux artistes accueillis en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien.

Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents et les jeunes adultes dont elles ont la responsabilité à un moment ou à un autre de leurs différents temps. Enfin, elle permet la mise en œuvre d'action, certes légère et, a priori, éphémère mais délibérément artistique en direction des enfants et des jeunes dont ces professionnels ont la responsabilité.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Les contributions respectives de la communauté de communes du Pays de Mormal et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution de l'artiste ou de l'équipe artistique.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 12 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas **24 000 euros** (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires; (*)
- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc, susceptibles de déboucher sur :

des propositions d'actions de médiation démultipliée ()

des créations conjointes de « gestes artistiques » ; ()

l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes ; ()

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général. Toutefois, pour les artistes relevant du statut de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet (cela représente au maximum 30% de la rémunération totale). Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits déclarables à l'URSSAF du Limousin. Il s'agit essentiellement de sa composante diffusion, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur au sein de chacune de ces associations d'artistes. Cette composante diffusion est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant du coût total employeur.

Ce sont les contributions respectives de la communauté de communes du Pays de Mormal et de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France qui permettent cette hauteur de rétribution.

Le service culture de la communauté de communes du Pays de Mormal coordonne ces résidences-missions.

A ce titre, un **contrat de résidence** spécifiant les engagements respectifs des partenaires et de l'artiste- résident est signé avant le début de la résidence- mission.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec la communauté de communes.

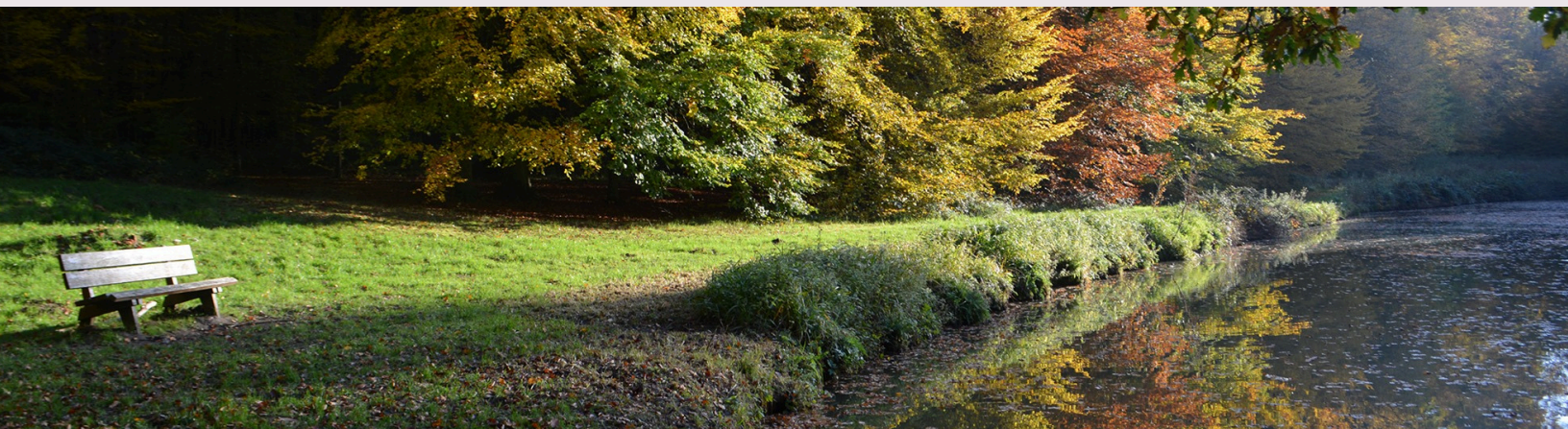
Il s'agit ici de la part des actions de diffusion ne faisant pas l'objet, par ailleurs, d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou des expositions de grande envergure. (*)

(*) Voir le document intitulé : « qu'est -ce qu'une résidence- mission ? »

Les **frais de déplacement** de l'artiste sur le territoire d'action (sur la base d'un forfait de 1 000€ TTC) et les **frais relatifs à l'hébergement** sont pris en charge (sur la base d'un forfait de 4 500€ TTC). Enfin, **deux voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence** (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) est également pris en charge pour la venue lors de la semaine d'immersion et la venue lors de la résidence d'artiste.

En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste.

Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un **budget prévisionnel** détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.



C'est le service culture de la communauté de communes qui sera en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, l'opératrice de l'action.

À ce titre, le **service culture de la communauté de communes**, structure opératrice :

- Accompagne l'artiste-résident afin de le guider dans sa découverte du territoire
- Veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail
- Organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action
- Facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître
- Facilite avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître.

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- Accompagnent l'artiste-résident et les équipes enseignantes dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (DRAEAC et DSDEN) ;
- Organisent des temps de formation permettant aux enseignants, en particulier ceux du premier degré, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec l'artiste retenu. C'est le programme d'animations pédagogiques intitulé la 27e heure artistique qui est ici en jeu (*).

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident. En vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale. Une information similaire est lancée par la communauté de communes en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission.

La communauté de communes organise par ailleurs la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire, elle suit également la relation aux médias.

Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la communauté de communes du Pays de Mormal.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques.

Le présent appel à candidatures invite ainsi les candidats à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale, environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

COMMENT CANDIDATER ?



Chaque artiste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose,

- à prendre le plus attentivement possible connaissance du document suivant : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale-en-Hauts-de-France>
Ce texte fait office de cahier des charges. Il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible.
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le chapitre 1 « le territoire d'action et les partenaires locaux »,

Ceci afin de pouvoir faire acte de candidatures en parfaite connaissance de cause. Et, si tel est le cas, la démarche est la suivante, il suffit d'adresser, par envoi électronique uniquement, sous format PDF, un dossier comprenant :

1 / une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence- mission et montrant en quoi la démarche de l'artiste répond au projet du territoire et à la thématique. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques (*). (Possibilité d'un format vidéo)

2/ un curriculum vitae

3/ un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique du candidat.

4/ une liste illustrée des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence. À préciser le cas échéant). Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre présentant les différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

5/ un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur.

A l'adresse suivante :

b.bureau@cc-paysdemormal.fr (sujet: CLEA Pays de Mormal / suivi du nom de l'artiste).

Ceci, pour le dimanche **08 février 2026 minuit dernier délai.**

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires du CLEA.

La date de l'entretien éventuel est fixée au jeudi 12 mars 2026 (Disponibilité demandée)

Le nom de l'artiste retenu sera annoncé la semaine qui suivra l'entretien.

Il est précisé que si le choix de candidater pour tel ou tel territoire revient bien à l'artiste qui exprime ainsi un intérêt pour le territoire et annonce sa totale disponibilité s'il est retenu, le choix de retenir définitivement l'artiste qui viendra en résidence, revient au seul jury. En cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur (la date du jury faisant foi) sera le territoire qui bénéficiera de sa présence.

Contact et renseignements :

Service culture et patrimoine – communauté de communes du Pays de Mormal

b.bureau@cc-paysdemormal.fr / 03-27-39-89-94



Service Culture & Patrimoine

59, rue Pierre Mathieu
59570 Bavay

Tél. 03.27.39.82.93



<https://cc-paysdemormal.fr>